

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 21 : *Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités*

Mémoire présenté au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec

Par Équiterre et la Fondation David Suzuki
Février 2022

À PROPOS D'ÉQUITERRE

Équiterre travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. À travers des projets de démonstration, d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation, Équiterre rassemble des citoyennes et citoyens, des groupes sociaux, des entreprises, des organisations publiques, des municipalités, des chercheurs et chercheuses ainsi que des élues et élus dans les domaines de l'alimentation, du transport, du commerce équitable, de l'énergie durable, de la consommation et de la lutte aux changements climatiques. Équiterre compte 25 000 membres et plus de 130 000 sympathisantes et sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme, qui a fêté ses 25 années d'existence en 2018, est l'un des principaux organismes environnementaux de la province de Québec.

À PROPOS DE LA FONDATION DAVID SUZUKI

Établie en 1990, la Fondation David Suzuki est un organisme sans but lucratif pancanadien et bilingue. Son siège social est à Vancouver et compte des bureaux à Montréal et Toronto. La Fondation a pour mission de protéger l'environnement et notre qualité de vie, maintenant et pour l'avenir. Le travail de la Fondation contribue à résoudre la crise climatique et la disparition massive des espèces en mettant l'accent sur trois volets essentiels: zéro émission de carbone, nature florissante et collectivités durables. Par la science, la sensibilisation, l'analyse de politiques et l'engagement du public, et des partenariats avec les entreprises, les gouvernements et les acteurs de la société civile, la Fondation œuvre à définir et à mettre en place des solutions permettant de vivre en équilibre avec la nature. La Fondation David Suzuki compte sur l'appui de plus de 300 000 sympathisants à travers le Canada, dont près de 100 000 au Québec.

RECHERCHE, RÉDACTION ET CONTACTS

Émile Boisseau-Bouvier

Analyste, politiques climatiques et transition écologique - Équiterre
eboisseaubouvier@equiterre.org

Charles Bonhomme

Spécialiste, communications et affaires publiques - Fondation David Suzuki
cbonhomme@davidsuzuki.org

1. CONTEXTE CLIMATIQUE

CRISE CLIMATIQUE

Publié en août 2021, le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a lancé un « code rouge pour l'humanité » concernant les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Ce rapport confirme pour la première fois que l'humanité est sans équivoque responsable de la crise climatique, et ce, en grande partie dû à sa dépendance aux combustibles fossiles. L'évaluation montre, entre autres, qu'il est urgent de cesser rapidement l'utilisation des combustibles fossiles. Ce rapport décrit l'urgence climatique extrême à laquelle nous sommes confrontés et met en lumière l'importance pour tous les États de rehausser rapidement leur ambition climatique et d'accélérer leurs actions pour en éviter les pires effets¹.

Le Québec s'est doté d'une cible de réduction de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et entend prendre un engagement pour atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050². Malgré cette cible déjà inadéquate en regard de la science - elle ne permettrait pas de faire notre juste part pour limiter la hausse des températures mondiales sous 1,5 degrés celsius³ - le Québec n'a réduit ses émissions que de 2,7 % entre 1990 et 2019 et devra augmenter la cadence pour respecter ses engagements en misant, entre autres, sur l'énergie propre, la sobriété énergétique et sur l'innovation technologique⁴.

L'atteinte des cibles de réduction pour 2030 et de carboneutralité le plus tôt possible d'ici 2050 est essentielle et doit guider les orientations politiques du Québec. Ainsi, la province doit prioriser une décarbonation rapide de son économie compatible avec la carboneutralité à court terme.

SORTIR DES HYDROCARBURES

Le 19 octobre 2021, le premier ministre François Legault a annoncé son intention de mettre un terme à l'exploitation pétrolière et gazière au Québec. Cette intention fut confirmée lors de la 26e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le climat (CdP-26), alors que le Québec s'est joint à l'alliance internationale Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA) pour mettre fin à l'exploitation pétrolière et gazière dans le monde. Après plusieurs années de mobilisation, le Québec est enfin sur le point de mettre un terme aux velléités de cette industrie du siècle dernier. **Équiterre et la Fondation David Suzuki accueillent favorablement le dépôt du projet de loi 21 Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités.** Le gouvernement fait un pas important dans le sens exigé par l'urgence climatique et par la population, d'autant plus qu'il n'y a jamais eu d'acceptabilité sociale pour les forages de pétrole et de gaz fossile au Québec.

¹ IPCC, Intergovernmental panel on climate change, [Climate Change 2021 - The Physical Science Basis](#), 2021.

² Gouvernement du Québec, Engagements du Québec : Nos cibles de réduction d'émissions de GES.

³ Christian Holz, [La juste part du Québec dans la lutte contre les changements climatiques](#), 2021.

⁴ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, [Publication de l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2019](#), 2021.

Le dépôt du projet de loi signe l'arrêt de mort des projets d'exploration et d'exploitation de gaz proposés par le passé et récemment par l'industrie dans une dernière tentative de forer le sol québécois. Le projet de loi déposé est, entre autres, le résultat d'une vigilance et de la mobilisation inlassable de groupes citoyens partout au Québec. En effet, depuis des décennies, les citoyennes et citoyens de même que de nombreuses communautés et organisations environnementales d'un bout à l'autre de la province ont dépensé ressources, énergie et temps pour lutter contre les projets dangereux de cette industrie. C'est donc avec soulagement et enthousiasme que plusieurs des militantes et militants qui se sont battus pour protéger notre santé, notre sécurité et la nature accueillent cette importante avancée.

RECOMMANDATIONS

- Que le projet de loi soit amendé pour fermer la porte aux cadeaux sous forme d'indemnisations que le gouvernement compte octroyer à l'industrie;
- Que le gouvernement soustrait les appuis financiers fiscaux obtenus par les entreprises des indemnisations si le gouvernement décide de maintenir ces dernières;
- Que le gouvernement priorise ce projet de loi, le renforce et l'adopte rapidement;
- Que le gouvernement saisisse cette opportunité pour prouver aux Québécois et Québécoises qu'il compte sérieusement atteindre ses cibles climatiques et que ce projet de loi soit un outil pour y arriver.

2. MESSAGE ENVOYÉ AU RESTE DU MONDE

En déposant ce projet de loi, le Québec trace le chemin vers un futur sans hydrocarbures. Le gouvernement envoie ainsi un message puissant aux autres gouvernements nationaux et sous-nationaux à travers le monde: l'ère des combustibles fossiles est terminée et ils doivent eux aussi adopter de tels projets de loi.

Avec les autres États partenaires de la BOGA, le signal est déjà lancé au reste du monde et nous espérons que ce momentum d'une poignée de gouvernements concrétise et accélère les changements dans d'autres juridictions.

Les gouvernements membres de cette alliance doivent toutefois adopter une approche cohérente et transparente en lien avec leur engagement. S'ils mettent fin à l'exploration et à l'exploitation sur leur territoire, ils doivent aussi s'assurer de travailler sérieusement pour réduire leur dépendance domestique aux produits d'hydrocarbures: un défi imposant pour le Québec, entre autres en ce qui a trait au secteur des transports, qui constitue presque 50% de ses émissions de GES. Pour y arriver, le Québec s'est entre autres engagé à réduire de 40 % sa consommation de produits pétroliers par rapport aux niveaux de 2013 d'ici 2030⁵.

Une approche cohérente implique également que le gouvernement du Québec s'assure que ses actions futures et ses investissements ne viennent pas freiner la transition énergétique autant sur son territoire qu'à l'étranger.

À l'échelle domestique, d'autres industries devront être complètement transformées ou simplement interdites si le Québec veut atteindre son objectif de carboneutralité. Ces industries réclameront des indemnisations elles aussi si le projet de loi est adopté tel quel. La facture totale rendrait extrêmement complexe et difficile le financement de la transition énergétique et de l'adaptation à la crise climatique. L'argent public doit servir à financer la transition, et non pas à perpétuer des investissements dans des industries qui contribuent à alimenter la crise climatique.

Être le premier État à travers le monde à bannir l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire vient avec son lot de responsabilités. Les yeux sont tournés vers nous, assurons-nous de donner le bon exemple. Le projet de loi 21 constituerait un précédent qui sera étudié attentivement par les autres juridictions ainsi que par les compagnies fossiles y opérant. Si le Québec accorde 100 millions de dollars comme cela est estimé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles alors que la province ne produit aucun hydrocarbure, combien cela en coûtera-t-il à l'Alberta, par exemple, pour se sortir de sa dépendance? Une facture trop élevée rendrait cette approche beaucoup moins attrayante pour d'autres juridictions qui veulent emboîter le pas.

⁵ Gouvernement du Québec, Plan pour une économie verte 2030, 2020.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement procède à l'adoption du projet de loi sans offrir de compensations aux compagnies pétrolières et gazières afin d'éviter de freiner la transition énergétique au Québec et ailleurs dans le monde;
- Que le gouvernement saisisse cette opportunité pour accentuer son implication au sein de la BOGA;
- Que le gouvernement saisisse cette opportunité pour faire la promotion de ses engagements climatiques ailleurs au Canada et dans le monde.

3. IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS ET LES PREMIERS PEUPLES

Étant donné que les écosystèmes et les communautés avoisinant les sites d'exploration et de production d'hydrocarbures sont les premiers à subir les impacts environnementaux de ces activités, ce projet de loi est assurément un grand pas en avant pour améliorer la qualité de vie de ces communautés et protéger la biodiversité du Québec. En effet, plusieurs études ont démontré que cette industrie contamine l'air et l'eau, pose un risque sur la santé publique et nuit à la qualité de vie⁶. En milieu marin, les impacts de cette industrie peuvent être particulièrement destructeurs. Par exemple, un déversement d'hydrocarbures a le potentiel de contaminer l'eau et les sédiments présents sur plusieurs kilomètres, réduisant considérablement la faune aquatique, et de propager l'eau contaminée dans les cours d'eau potable voisins⁷. En adoptant ce projet de loi, le gouvernement renforce ses engagements environnementaux et sociétaux, notamment ceux relevant de la Convention sur la diversité biologique⁸.

Les risques associés aux impacts environnementaux de cette industrie sont particulièrement dévastateurs au sein des communautés autochtones, pour lesquelles la conservation et la gestion durable des ressources naturelles est un enjeu économique et culturel, mais surtout un élément essentiel à leur subsistance. Par exemple, chez les Mi'gmaq de Gespeg et Gesgapegiag situés sur la péninsule gaspésienne, la pêche dans la baie des Chaleurs génère un grand nombre d'emplois, et garantit la durabilité des pratiques alimentaires et culturelles. Au vu des emplacements des permis d'exploration pétroliers et gaziers près de Gaspé et de l'Île d'Anticosti, les impacts environnementaux causés par ce type d'activité auraient des conséquences critiques sur les écosystèmes des communautés autochtones avoisinantes.

Dans le passé, les projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures sur des territoires ancestraux revendiqués par des Premières Nations du Québec ont été autorisés sans obtenir le consentement libre et éclairé de ces groupes. Aujourd'hui, le gouvernement du Québec doit reconnaître que les communautés autochtones font partie des principaux intéressés du projet de loi, et doit s'assurer de consulter obligatoirement ces groupes et d'avoir leur consentement avant d'entreprendre des projets qui pourraient avoir des impacts sur leurs communautés.

En adoptant ce projet de loi, le gouvernement mettra finalement fin aux risques et aux effets délétères subis par les communautés et les écosystèmes du Québec. Dans le cas contraire, le statu quo continuerait de laisser ces populations aux prises avec des impacts environnementaux nocifs pour leur santé, leur qualité de vie et la biodiversité, ce qui serait contraire aux objectifs de développement durable du Québec.

⁶ Institut national de santé publique du Québec, [Enjeux de santé publique relatifs aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures gaziers et pétroliers](#), Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, 2015.

⁷ Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services, [Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec](#), École polytechnique de Montréal – CIRAIQ, 2014.

⁸ Québec, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, La conservation de la diversité biologique au Québec, 2022.

⁹ Canada, [L'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite poursuit sur sa lancée en matière de gestion durable et innovante des ressources marines](#), 2018.

¹⁰ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, [Carte de permis d'exploitation et d'exploration au Québec](#), 2022.

¹¹ Desbiens, C., et coll., [Présence et enjeux autochtones associés au développement des hydrocarbures au Québec](#), Université Laval, 2015.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement s'engage à rencontrer les groupes autochtones dans le cadre de ses consultations publiques sur le projet de loi dans l'optique de favoriser une relation plus étroite entre le gouvernement et les peuples autochtones;
- Que les groupes autochtones soient invités pour les prochains projets de loi similaires;
- Que le projet de loi soit adopté afin d'éliminer les effets néfastes du développement de l'industrie pétrolière et gazière sur les communautés affectées.

4. CONCLUSION

Nous sommes convaincus que le gouvernement est gagnant à travailler conjointement avec la société civile et les premiers peuples, et du fait même nos deux organisations, dans le déploiement de ses efforts pour contrer la crise climatique et dans l'élaboration de ce projet de loi, si important pour le bien-être de notre province et de la planète.

En plus de savoir mobiliser et sensibiliser les citoyennes et les citoyens sur les questions environnementales, Équiterre et la Fondation David Suzuki peuvent être des alliés stratégiques du gouvernement pour communiquer au grand public ses actions environnementales qui s'alignent avec notre vision et, par conséquent, en augmenter l'acceptabilité sociale. C'est pourquoi nous tenons à ouvrir la porte à une plus grande collaboration entre nos organisations et le gouvernement.

Il n'y a plus aucun doute que l'urgence climatique est un enjeu planétaire majeur auquel doivent faire face la communauté internationale, particulièrement les États qui, comme le Québec, ont contribué une part plus importante des émissions de GES dans l'atmosphère. Au-delà d'un simple calcul comptable des GES domestiques, faire un virage rapide vers une économie sobre en carbone nécessite de faire une révision cohérente des lois, des politiques et des orientations stratégiques qui touchent l'ensemble des secteurs d'activités du Québec. En ce sens, le projet de loi 21 est une étape essentielle à l'atteinte de cet objectif et des engagements climatiques du Québec. Nous espérons que cette étape sera la première d'une série d'actions significatives et concrètes dans cette direction.

5. TABLEAU SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

CONTEXTE CLIMATIQUE	MESSAGE ENVOYÉ AU RESTE DU MONDE	IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS ET LES PREMIERS PEUPLES
<p>1 Que le projet de loi soit amendé pour fermer la porte aux cadeaux sous forme d'indemnisations que le gouvernement compte octroyer à l'industrie;</p>	<p>1 Que le gouvernement procède à l'adoption du projet de loi sans offrir de compensations aux compagnies pétrolières et gazières afin d'éviter de freiner la transition énergétique au Québec et ailleurs dans le monde;</p>	<p>1 Que le gouvernement s'engage à rencontrer les groupes autochtones dans le cadre de ses consultations publiques sur le projet de loi dans l'optique de favoriser une relation plus étroite entre le gouvernement et les peuples autochtones;</p>
<p>2 Que le gouvernement soustrait les appuis financiers fiscaux obtenus par les entreprises des indemnisations si le gouvernement décide de maintenir ces dernières;</p>	<p>2 Que le gouvernement saisisse cette opportunité pour accentuer son implication au sein de la BOGA;</p>	<p>2 Que les groupes autochtones soient invités pour les prochains projets de loi similaires;</p>
<p>3 Que le gouvernement priorise ce projet de loi, le renforce et l'adopte rapidement;</p>	<p>3 Que le gouvernement saisisse cette opportunité pour faire la promotion de ses engagements climatiques ailleurs au Canada et dans le monde.</p>	<p>3 Que le projet de loi soit adopté afin d'éliminer les effets néfastes du développement de l'industrie pétrolière et gazière sur les communautés affectées.</p>
<p>4 Que le gouvernement saisisse cette opportunité pour prouver aux Québécois et Québécoises qu'il compte sérieusement atteindre ses cibles climatiques et que ce projet de loi soit un outil pour y arriver.</p>		